

Délibération affichée,
rendue exécutoire,
après transmission au
Contrôle de la Légalité
le : 12/04/12

CONSEIL GENERAL DES YVELINES

AR n° : A078-227806460-20120406-61256-DE-1-1_0

COMMISSION PERMANENTE

Séance du vendredi 6 avril 2012

**PROGRAMME 2012 D'AIDE AUX PROJETS LOCAUX DE CIRCULATIONS DOUCES
ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION AUX COMMUNES DE ST GERMAIN-EN-
LAYE, DU PECQ, DE CROISSY-SUR-SEINE, DU PERRAY-EN-YVELINES ET DE
NOISY-LE-ROI, AUX COMMUNAUTÉS D'AGGLOMÉRATIONS DES 2 RIVES DE
SEINE, DE ST QUENTIN-EN-YVELINES, À LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE LA BOUCLE DE LA SEINE ET AU SYNDICAT INTERDÉPARTEMENTAL
POUR L'ASSAINISSEMENT DE L'AGGLOMÉRATION PARISIENNE**

LA COMMISSION PERMANENTE,

Sur le rapport de M. JEAN-MARIE TÉTART,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 173 de la délibération du Conseil Général en date du 31 mars 2011 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente ;

Vu la délibération du Conseil Général du 23 mars 2007 relative au Schéma de Déplacement des Yvelines ;

Vu la délibération du Conseil Général du 18 juin 2010 approuvant les nouvelles orientations de la politique départementale des circulations douces, notamment le schéma départemental des véloroutes et voies vertes (SDVVV) et donnant délégation à la Commission Permanente pour l'attribution des subventions concernant les circulations douces ;

Vu la délibération du Conseil Général du 3 février 2012 approuvant le plan Yvelines Seine ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine en date du 26 septembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Boucle de la Seine en date du 20 octobre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines en date du 17 novembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Saint-Germain-en-Laye en date du 17 novembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville du Perray-en-Yvelines en date du 7 décembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville du Pecq en date du 14 décembre 2011 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville du Noisy-le-Roi en date du 30 janvier 2012 ;

Vu la délibération du Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne en date du 8 février 2012 ;

Vu la délibération du Conseil municipal de la ville de Croissy-sur-Seine en date du 9 février 2012 ;

Vu le rapport du Président du Conseil général ;

APRES EN AVOIR DELIBERE

I - DECIDE l'attribution des subventions suivantes dans le cadre du programme 2012 d'aide aux projets locaux des circulations douces :

Collectivité	Opération	Coût prévu de l'opération (HT)	Dépense subventionnable (HT)	Taux	Montant maximum de la subvention (HT)
Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine	SDVVV Quai de Seine à Andrézy – Phase 1	83 000 €	46 000 €	50%	23 000 €
Communauté d'Agglomération des Deux Rives de Seine	SDVVV Quai de Seine à Andrézy – Phases 2,3 et 4	878 750 €	214 000 €	50%	107 000 €
Commune de Saint-Germain-en-Laye	SDVVV Véloroute Paris-Londres Voie verte de la porte du Nord à la RD 31	213 148 €	213 148 €	20%	42 630 €
Syndicat interdépartemental pour l'assainissement de l'agglomération parisienne	SDVVV Véloroute Paris-Londres Voie verte à Saint-Germain-en-Laye, de la RD 31 à l'entrée du hameau de la Garenne	79 988 €	79 988 €	20%	15 998 €
Communauté de communes de la Boucle de la Seine	SDVVV Véloroute Paris-Londres Aménagements des bords de seine à Chatou, Croissy-sur-Seine, Montesson et Sartrouville	2 224 535 €	2 224 535 €	20%	444 907 €
Commune du Pecq	SDVVV Véloroute Paris-Londres Rive droite de la Seine entre le pont de Chatou et le pont de Sartrouville	470 699 €	470 699 €	20%	94 140 €
Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines	Programme de stationnement vélos (phase 3)	47 386 €	47 386 €	30%	14 216 €
Commune du Perray-en-Yvelines	Requalification de la RD 910 – Piste cyclable	1 309 176 €	137 000 €	30%	41 100 €
Commune de Croissy-sur-Seine	Programme d'aménagements cyclables rue de l'Ecluse	735 795 €	179 000 €	30%	53 700 €
Commune de Croissy-sur-Seine	Programme d'aménagements cyclables rue Joséphine	25 000 €	25 000 €	30%	7 500 €
Commune de Noisy-le-Roi	Etude de circulations douces	33 900 €	33 900 €	40%	13 560 €
TOTAL					857 751 €

II - PRECISE QUE la dépense sera prélevée sur les crédits inscrits au budget départemental sur le chapitre 204 article 204142, exercices 2012 et suivants.